



FLASH INFOS

Le bulletin d'information de la commune de Puy de Serre

DANS CE NUMÉRO

PUY DE SERRE A LA UNE



PUY DE SERRE RETOUR SUR OCTOBRE



L'ACTU DES ASSOCIATIONS



PUY DE SERRE INFOS DIVERSES



PUY DE SERRE AGENDA

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :
CATHERINE MASSON-SOULARD

REDACTEURS : CATHERINE MASSON-SOULARD ET PHILIPPE CADAU

PUBLICATION DISPONIBLE SUR
WWW.PUYDESERRE.FR

Puy de serre à la une !

Repas des aînés, offert par la municipalité

L'équipe municipale propose à tous les habitants de Puy de serre âgés de 70 ans au 31 décembre 2024 et à leur conjoint de se retrouver le mercredi 10 décembre à l'école des Quatre-Vents pour un repas festif. Vous l'aviez demandé... cette année, nous vous proposons un couscous.

Menu

Apéritif et Amuses bouche

Couscous
Dessert
Bavarois

Rendez-vous
à
12 h au
restaurant
scolaire



Atelier Déco de Noël

Décorer notre commune pour les fêtes de Noël, se retrouver autour d'un projet créatif et partager des moments conviviaux, cela vous tente ?

Nous vous attendons mercredi 12 novembre 2025 à 14 h salle du conseil.

Venez avec vos idées, vos pinceaux et vos vieux pots de peinture !



Puy de serre retour sur octobre



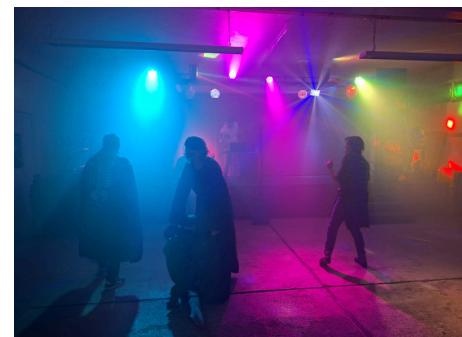
La Joséphine - la commune en partenariat avec VICS

Comme chaque année, cet évènement regroupe une dizaine de marcheuses, entre fidèles et occasionnelles, elles se retrouvent pour soutenir le temps d'une marche la lutte contre le cancer du sein. Cette année, le temps était sec mais le vent froid, jus de pommes, boissons chaudes et brioches offerts par la mairie, ont été les bienvenus à l'issu de la marche.



Vics : Soirée Halloween

Quelle belle soirée que nous a offert l'association VICS, tant pour les petits et les grands. Atelier de maquillage, bar à bonbons, barbe à papa, soupe à la citrouille, croque-monsieur, crêpes, bières et concert avec TONTO et DJ AAZRAH. Pour l'occasion, le préau et la salle de spectacle ne faisait qu'un.



L'Actu des associations



Thé lectures (Association VICS)

Aimeriez-vous découvrir le lien entre :

- La vengeance des poules, un meurtre survenu à Ardin, non loin de chez nous,
- Un philosophe naturaliste vivant dans le Massachusetts au début du 19 ème siècle
- La découverte d'un corps dans la rue de l'Hometrou à Sainte-Pezenne, près de Niort
- Et un inventeur prolifique au cœur du Chili ?

Pour cela, il aurait été nécessaire que vous assistiez à notre réunion de lecture partagée qui a eu lieu samedi dernier.



Mais ne vous inquiétez pas, une autre séance est prévue

le samedi 29 novembre à 16h30

dans la salle des associations de l'école de Puy de Serre

Notre petit groupe continue de s'agrandir, venez le dynamiser ! **Gérard et Régine**



Pilates (association vics)

Actuellement le Pilates comptent 15 pratiquants. Nous envisageons d'ouvrir un 2^e cours après les vacances de la Toussaint, le mercredi de 17h45 à 18h45 ou de 19h à 20h.

Si vous êtes intéressé(e), contactez-nous par mail assocatiationvics@gmail.com !

Plus nous serons nombreux/ses, plus vite ce 2^e cours pourra voir le jour.

Le Pilates, c'est : Renforcement en douceur, Meilleure posture, Souplesse et bien-être détente garantie après la journée !



Activité marche : balade automnale (association vics)

Ce dimanche 19 octobre, la douceur automnale invitait à la marche.

En forêt, les terrains secs, peu propices aux champignons, ont fait notre bonheur.

Le Nay, l'allée de la Levrette, la Belle Cépée, le Pré Roy... autant de noms qui enchantent nos pas.

La forêt n'a pas encore ses couleurs d'automne — nous y reviendrons bientôt.

Nous accompagnerez-vous ? (Rendez-vous les mercredis et dimanches matin.)



La soirée jeux de société (Association VICS)

Prochaine rencontre le 28 novembre à la salle des associations, comme d'habitude 2 séances : pour les enfants de 18 h à 19 h et pour les adultes à partir de 20 h 30 - Gratuit pour les adhérents - 5 € pour les non-adhérents



Puy de Serre infos diverses



Préparation du bulletin annuel. Rappel !

Merci à ceux qui nous ont déjà retourné leur fiche. Toutefois, il nous en manque encore beaucoup !

Si vous ne souhaitez pas ou plus être référencé sur les publications communales (l'application intramuros et bulletin annuel), nous vous remercions de nous l'indiquer en le précisant sur le document que nous avons distribué, vous ne l'avez plus ? un courriel suffira à la mairie.

Vous vous êtes mariés, pacsés, vous avez accueilli un enfant, fait un baptême civil.

Si vous le souhaitez, adressez nous une photo de votre évènement familial pour notre page Etat Civil par messagerie à l'adresse suivante : accueil@puydeserre.fr

Aux responsables des associations, n'oubliez pas de nous transmettre votre bilan 2025 et vos perspectives pour 2026. Nous projetons de réaliser un calendrier reprenant vos différentes animations associatives tout au long de l'année sur notre prochain bulletin.

Nous vous remercions par avance pour votre retour.



Grippe aviaire

Notre commune est un territoire d'élevage. Il nous semble important de faire un point la grippe aviaire qui sévit de nouveau sur le département. L'objectif : Informer l'ensemble de la population sur les conséquences de cette épidémie pour nos agriculteurs.

La souche hautement pathogène A (H5N1) du virus de l'influenza aviaire a fait parler d'elle en 1997, en raison d'importants foyers en Asie.

Une vague 2021-2022, entre fin novembre 2021 et mi-mai 2022, a entraîné l'euthanasie de plus de 20 millions de volailles en France, la pire crise jamais enregistrée dans ce secteur.

Nouvelle épidémie en 2022 et 2023, au total, 286 foyers en élevage, dont 120 en Vendée, avaient été recensés par les autorités.

Le 19 octobre 2025, un premier cas de contamination dans un élevage de canards de Rives-d'Autise a été confirmé.

La grippe aviaire est de retour en Vendée. (information communiquée via l'application intramuros le 24 octobre, arrêté préfectoral inclus).

Pour éviter la propagation du virus à d'autres élevages, l'arrêté préfectoral instaure une zone de protection de 3 km et une zone de surveillance de 10 km autour du site contaminé.

Au jour de la rédaction du flash info, Puy de Serre ne se situe pas dans la zone réglementée.

Toutefois, dans ce contexte et en raison de la période migratoire, nous vous remercions de respecter les mesures de prévention suivantes issues de la feuille de route du ministère de l'Agriculture :

- déclarer ses volailles [sur Mes démarches](#)
- confiner ses volailles ou mettre en place des filets de protection sur la basse-cour
- exercer une surveillance quotidienne de ses animaux
- protéger le stock d'aliments de tout contact avec les oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de ses volailles
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée...) pour le nettoyage du poulailler.
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors du domicile avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.

Nous vous remercions par avance pour le respect des préconisations ci-dessus, il en va de l'activité économique des élevages de notre territoire.

Sources : Ouest-France et Préfecture de la Vendée



Elections municipales : ce qui change

Le nouveau mode de scrutin poursuit trois objectifs :

- harmoniser les règles électorales entre toutes les communes,
- favoriser la parité : aujourd'hui, les femmes représentent seulement 37,6 % des élus dans les communes de moins de 1 000 habitants,
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales.



Scrutin de liste paritaire proportionnel, sans possibilité de panachage : présentation des candidatures sous forme de liste bloquée

EN MARS 2026

LISTE A

Femme
Homme
F
H
F
...

Dès 2026, le scrutin se fait par liste complète, avec une alternance stricte femme/homme, **sans panachage** : les électeurs ne peuvent plus modifier les listes et avec une souplesse adaptée aux réalités locales.

On ne peut plus barrer de nom sur les listes.

Pour faciliter la constitution des listes, une dérogation est prévue : les listes peuvent comprendre jusqu'à deux candidats de moins que le nombre de sièges à pourvoir. Un assouplissement réservé aux communes de moins de 1 000 habitants.

Dates des élections municipales : 15 - 22 mars 2026

Sources : info.gouv.fr



Inscription sur les listes électorales

Qui peut être électeur ?

Vous devez remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Être français
- Jouir de vos droits civils et politiques



Sources : service.public

Un Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a fait le recensement citoyen à partir de 16 ans

Où s'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale d'une des communes suivantes :

- Commune de votre domicile
- Commune dans laquelle vous êtes soumis aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans

Si vous êtes hébergé chez un proche (parent par exemple) ou un ami, vous pouvez être inscrit dans la commune où vous êtes hébergé.

Quand et comment s'inscrire ?

Un citoyen européen (non français) résidant en France peut s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour voter aux élections municipales et aux élections européennes en France.

Vous pouvez faire cette démarche :

- en ligne,
- sur place, en mairie,
- par courrier,

Dans tous les cas, il conviendra de fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un justificatif d'identité.

L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédent le scrutin.



Stationnement aux abords du cimetière

Suite à une information de la gendarmerie, les véhicules stationnés auprès des cimetières sont la cible de malfaiteurs. Fermez les vitres et verrouillez votre véhicule, ne laissez aucun objet visible depuis l'extérieur, de laissez pas documents administratifs ou moyens de paiement.

En cas de victime de vol, prévenez la gendarmerie et faites immédiatement opposition de vos moyens de paiement. (chèquier, carte bancaire).

Naturellement, nous vous conseillons d'appliquer ces conseils quotidiennement.

Puy de Serre Agenda

- **Pilates** : les mercredis à la salle de danse, contactez l'association pour plus d'information
- **Cérémonie du 11 novembre** : Messe à 10h45 pour la paix en l'Eglise de Foussais, 12h dépôt de gerbe aux monuments aux morts de Puy de Serre suivi du verre de l'amitié.
- **Conseil municipal** : 25 novembre 20h30
- **Soirée jeux** : 28 novembre 18 h pour les enfants, 20 h 30 pour les jeunes et les adultes.
- **Thé lectures** : 29 novembre 16 h 30
- **Repas des aînés** : 10 décembre Restaurant scolaire



Repas du 10 décembre - **A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 5 DECEMBRE**
AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE APRES CETTE DATE.

Nom : Prénom :

N° de Tel : / / / / Nombre de personnes :

/ / Je me rends au repas par mes propres moyens

/ / Je souhaite bénéficier d'un transport